

OFFRE – REMBOURSEMENT DE LA DIFFERENCE DE PRIX

Dans le cadre de notre engagement à vous offrir les meilleurs prix, nous vous proposons de vous rembourser la différence, si vous trouvez un produit identique vendu moins cher chez un concurrent, sous réserve du respect des conditions ci-après :

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette offre s'applique uniquement aux achats effectués au sein du magasin PROMOCASH situé au Port à compter du 24/06/2025.

2. CONDITIONS D'EGIBILITE

- Produit identique : Le produit doit être strictement identique : même marque, même modèle, même référence, même caractéristique, même Gencod.
- Concurrents concernés : l'offre concurrente doit provenir d'un magasin physique situé sur le département de l'île de la Réunion proposant à la vente des produits à destination des professionnels, hors magasins spécialisés.
- Prix affichés : le prix concurrent doit être visible et vérifiable en euros TTC et inclure les mêmes conditions de vente.
- Disponibilité du produit : le produit doit être en stock et immédiatement disponible à la vente chez le concurrent et dans le magasin PROMOCASH du Port au moment de la comparaison.

3. PROCEDURE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

- Délais : la demande de remboursement de la différence doit être faite dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la date d'achat du produit dans le magasin PROMOCASH du Port.
- Justificatif requis : la demande doit être accompagnée d'une facture du produit émanant du magasin PROMOCASH du Port, d'une facture émanant du magasin concurrent (datant de moins de 7 jours), ainsi que de la preuve de l'offre moins chère (photo du produit avec le prix et le Gencod).
- Formulaire de demande : la demande devra être faite sur le formulaire de demande de remboursement de la différence, directement au sein du magasin PROMOCASH du Port.

Le magasin PROMOCASH du Port se chargera de vérifier la conformité de l'ensemble des éléments apportés par le client.

4. EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS

- Exclusions : les soldes, les ventes privées, les événements tels que le black Friday, les réductions exceptionnelles, les promotions, les prix d'appel, le déstockage, l'erreur manifeste d'affichage de prix, les produits non disponibles immédiatement sur commande spéciale, les frais de livraison ou services annexes, les produits commandés sur le site de vente en ligne (etc..) ne sont pas éligibles à la garantie de remboursement de la différence.

- Produits en rupture de stock : si l'écart de prix concerne un produit en rupture de stock dans le magasin concurrent, la garantie de remboursement de la différence ne s'appliquera pas.

5. MODALITES DE REMBOURSEMENT

- Mode de remboursement : le remboursement se fera, soit par espèces, soit sous forme d'avoir valable 1 mois sur le magasin PROMOCASH du Port.
- Montant de remboursement : dès lors que toutes les conditions sont réunies, il sera remboursé au client la différence entre le prix payé du produit au sein du magasin PROMOCASH du Port et le prix inférieur trouvé dans un magasin concurrent, **dans la limite de 20 euros par client par semaine et par facture.**

6. RESERVES DU MAGASIN

Le magasin PROMOCASH du Port se réserve le droit :

- De refuser toute demande jugée frauduleuse ou non conforme,
- Mettre fin à cette offre à tout moment sans préavis,
- Apporter à tout moment, des modifications aux présentes conditions.